



Extrait du ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

<http://pouruneconstituante.fr/spip.php?article167>

Initiative populaire et les départements

- Cahiers d'exigences -



Date de mise en ligne : samedi 21 novembre 2009

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Nos cahiers de doléances permettent d'exprimer les préoccupations des citoyens. Ci-dessous, voici un courrier en provenance du Cercle local de la Drôme.

Je suis une française qui a passé toute sa vie en Suisse. J'ai envie de parler de l'initiative populaire et du référendum que je connais bien.

Il m'a semblé que les français n'ont pas tout compris, et qu'ils ont tendance à confondre cela avec une pétition. J'ai pu m'en rendre compte lors de la votation pour la poste, à laquelle j'ai participé. Ce sujet entre aussi finalement dans la discussion sur les départements, car justement, pour un droit d'initiative qui fonctionne, il devrait se faire au niveau des départements, qui seuls ont la bonne dimension pour une telle organisation. Il faut donc expliquer :

- 1) Les bulletins de signatures sont imprimés par commune, comprenant chacun pas plus de 5 signatures.
- 2) Ne peuvent signer que les citoyens de la commune ayant un droit de vote valable.
- 3) Le comité d'initiative doit comprendre des juristes capables d'écrire les articles de lois demandés, et souvent des économistes capables de calculer le prix du changement.
- 4) Les signatures doivent être comptabilisées soigneusement par le comité d'initiative. Le même comptage doit se faire ensuite une deuxième fois par l'état (Département ou National).
- 5) Après toutes ces vérifications, l'état est dans l'obligation de faire procéder à un référendum. Si ce dernier concerne la nation toute entière, un nombre déterminé de départements seront suffisants pour déclencher le vote national.

C'est là que l'on comprend que la demande de 4 millions de signatures pour la France est irréaliste. Qui peut vérifier 4 millions de signatures ? Sans compter d'autres obstacles empêchant absolument la démocratie de s'exprimer, comme le droit d'initiative réservé en priorité aux parlementaires !

C'est là que l'on voit aussi que le soi-disant droit d'initiative du traité pour l'Europe est un leurre. Qui peut vérifier 10 millions de signatures, même par pays ? Sans compter que le vote qui devrait s'en suivre n'est pas assuré, la commission conservant le dernier mot ! Il y a des frais aussi, non négligeables. Tout ça pour une supplique ?

En Suisse, lorsque le parlement vote une loi qui est refusée par des partis, des syndicats ou des ONG, on peut user du droit d'initiative, et si le nombre de signatures est réuni, le référendum a lieu. Si passe la votation, la loi est changée et les parlementaires n'ont plus qu'à aller se rhabiller !

Mais Sarkozy, lui, ne se gêne pas pour faire le contraire !

Le droit d'initiative est vraiment le meilleur moyen de permettre à tous les citoyens qui le désirent de s'exprimer. Ce n'est pas le cas de la soi-disant « démocratie participative ». Là encore c'est un leurre : les élus écoutent, mais entendent-ils ? Là encore, aucune garantie de résultat. Ceux qui parlent, en général, ne perlent que pour eux-mêmes. On entend des histoires particulières, mais rien de

général. En plus, les gens qui circulent avec un micro demandent par avance de quoi on veut parler, et décident ensuite eux-mêmes si vous avez droit au micro ou pas ! C'est une grande messe sans résultats tangibles. De plus, ceux qui se déplacent finissent par être toujours les mêmes.

Je pense que la Suisse est une des meilleures démocraties qui soit.

Comment est-ce donc possible qu'elle soit ultralibérale autant que les Etats-Unis ? Alors que la France, avec une démocratie à minima, réussi à avoir de grande avancées sociales ?

C'est qu'il y a plusieurs moyens pour les riches et les puissants de contrôler le pays : en France, l'école de la république est parmi les meilleure (pour combien de temps ?) , tandis qu'en Suisse les écoles primaires sont des plus mauvaises et archaïques, comme aux Etats-Unis.

Je parle de primaire. En Suisse, on en est pas au bac pour tous, même pas au collège pour tous ! Et l'enseignement y est plus un apprentissage de l'obéissance qu'un éveil à la critique et à l'indépendance d'esprit.

Ainsi donc, peu de Suisses s'intéressent-ils à la politique, et fort peu vont voter. Les grandes firmes, les riches et les lobbys ont 10 fois plus d'argent pour de la propagande en cas de référendum.

En France, les citoyens sont plus politisés, mais restent sans moyens d'action.

La médaille du droit d'initiative à aussi un revers, comme toutes les médailles. Les plus riches ont plus de facilités financières pour user de ce droit, et la démagogie va bon train.

Un référendum réussi n'est pas toujours suivi d'effet : les Suisses avaient votés contre l'heure d'été, les autorités l'ont imposée quand même, soi-disant qu'on est obligés étant au centre de l'Europe.

Mais l'Angleterre et la Grèce font exception, et sont dans l'Europe.

Il faut savoir que nous avons deux heures d'été. Celle de Vichy institutionnalisée et l'autre, ajoutée par-dessus. Ce qui explique que l'Angleterre soit décalée d'une heure. En été, nous vivons à l'heure de Moscou et d'Istanbul !

Une initiative à pris naissance il y a 20 ans, à laquelle j'ai participé : l'Initiative des Alpes, pour obliger les camions à traverser les Alpes sur le train. Ce comité d'Initiative s'est constitué en association, et depuis 20 ans on n'est pas encore arrivé au bout... Plusieurs fois le gouvernement a essayé d'effacer l'obligation du feroutage votée par le peuple par d'autres lois annexes moins contraignantes, et le parti des automobilistes a fait deux autres initiatives pour essayer de l'annuler, mais le peuple Suisse a tenu bon.

Il faut dire qu'en Suisse on a un parti des automobilistes comme en France on a un parti des chasseurs, tous deux absurdes politiquement, mais ayant un grand pouvoir de nuisance.

Bien sûr, pour instituer un droit d'initiative populaire, il faut une nouvelle constitution, et il faut aussi conserver ou ré instituer les départements.